

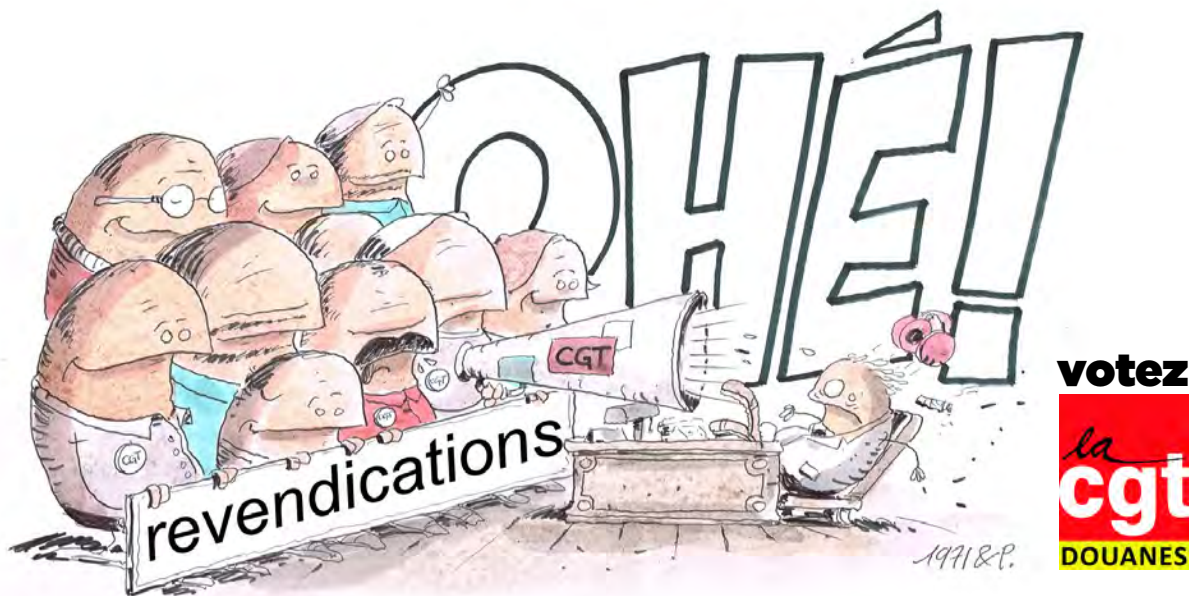
# Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

## RAS-LE-BOL DE NE PAS ÊTRE ENTENDU-E ?



## DONNEZ DE LA FORCE À VOTRE VOIX !



**votez**  
la  
**cgt**  
DOUANES

SNAD-CGT

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers  
tel : 09 702 770 40 - port. : 06 27 86 26 20, mail : [snad@snad-cgt-montpellier.org](mailto:snad@snad-cgt-montpellier.org)

Page 2 : Agenda

Page 3 : Déclarations liminaires aux  
CAPLI du 13 septembre

Page 4 : Compte-rendu CHSCT

Page 5 : Suite et déclaration  
liminaire CTSD

Page 6 : Compte-rendu CTSD

Page 7 : Suite et fin CTSD



## Dates importantes :

- **à partir du 29 octobre** : Vous pourrez vous inscrire sur le portail électeur à la réception d'un mail avec un lien personnalisé pour activer votre compte et découvrir votre espace personnel. **(Sans activation de vote part sur ce site vous ne pourrez pas voter... Date limite pour s'inscrire 28 novembre...)**

- **Le 12 novembre** : vous pourrez consulter sur le portail électeurs les candidatures et les professions de foi des organisations syndicales.

- **Du 29 novembre 2018 (7h00) au 6 décembre (16h00)** : cliquez sur le portail, **allez voter CGT ...!**

# Déclaration liminaire CAPLI - 13 septembre 2018



Monsieur le président,

Quand bien même il n'y a aujourd'hui qu'un recours pour notre CAPL, cela n'en fait pas une CAPL moins importante dans son rôle. La réunion de cette instance n'est pas anecdotique et nous permet en introduction d'évoquer le contexte dans lequel elle se tient.

Il ne vous échappe pas que le climat social à titre général, et tout particulièrement en douane, reste tendu. Si les actions revendicatives ne parviennent pas dans l'immédiat à prendre une forme plus visible, il n'en demeure pas moins que le mécontentement et la colère sont bien là.

Les agents, citoyens et fonctionnaires, toutes catégories confondues, vivent mal cette période extrêmement confuse que nous traversons, dans laquelle nombre de repères sociaux, économiques, jusque dans la vie professionnelle de chacun sont remis en cause, parfois effacés sans être forcément remplacés.

Il y a un véritable phénomène d'accélération d'un processus de désorganisation à tous les niveaux de notre société. Cela va du fonctionnement de nos institutions républicaines jusqu'à celui de nos instances paritaires.

CAP 2022 est un des instruments déstructurants de cette politique. Sa cible est la fonction publique et le statut général des fonctionnaires. Nous combattons ces orientations qui ne peuvent que contribuer à fragiliser l'État républicain et les valeurs qui y sont attachées, comme le sens et la volonté de servir l'intérêt général, l'honneur et la probité.

La volonté affichée de réduire le rôle des instances représentatives du personnel, pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité, vise en réalité à les affaiblir. Les idées libérales ne peuvent plus, ici non plus, s'accommoder de la moindre résistance. Mais la conséquence en sera aussi, et peut-être surtout, un affaiblissement considérable de la possibilité pour les fonctionnaires de pouvoir intervenir sur les choix qui les concernent au premier chef, tant au plan professionnel, qu'en temps que citoyens.

La « réforme de la notation » qui a été récemment mise en œuvre ne répond que partiellement à une revendication que nous portions, à savoir la suppression de la note chiffrée. Mais sur le fond les aspects pernicieux sont restés et ont pris une importance plus décisive qu'auparavant pour la situation individuelle des agents.

On a bien tenté d'accréditer l'idée qu'il s'agissait d'une réforme pour plus d'égalité. Là aussi des « repères » ont été supprimés, pas remplacés immédiatement. Cela entretient un flou, des interrogations sur l'intérêt du nouveau dispositif. Tandis que dans le même temps, les primes au mérite apparaissent pour aller vers ce que l'on appelle « le salaire au mérite ».

Ce qui se passe cette année pour notre CAP n'est pas de nature à nous rassurer. Un seul recours. Un des effets immédiats de cette réforme est donc que votre calendrier va s'alléger, que la charge de gestion va un peu se réduire, que l'administration va « faire des économies »...

Or ce qui doit nous interroger, c'est pourquoi les agents ne font-ils pas de recours ? Parce que lorsqu'on discute avec eux, ils ne sont pas plus satisfaits que cela de leur évaluation. Mais le sentiment d'inutilité, l'aspect fastidieux des recours eux-mêmes, dignes parfois de la dictée de Bernard Pivot découragent aussi les agents.

En aucune manière nous pensons que le fait qu'il n'y ait qu'un recours à examiner puisse être apprécié comme le signe que la vie administrative des agents se simplifie, et que les choses vont en s'améliorant. Au contraire, nous sommes convaincus que c'est une des traductions des frustrations profondes, tant au plan individuel que collectif, qui gagnent les agents, sans distinction de génération ni de catégorie.

Les élus du SNAD-CGT

Avant de débiter l'ordre du jour de ce CHS, l'ensemble des OS (FO, CGT, Solidaires) demande l'intervention du Psychologue du Travail sur le site de l'avenue de Toulouse regroupant la RI et le service Viti-CI suite à la mention au cahier hygiène et sécurité en date du 20/07/2018.

D'après nos informations, l'ambiance qui règne dans les services est vraiment dégradée et des agents sont en souffrance au travail.

Compte tenu du précédent que nous venons de vivre au bureau des Douanes de Sète, il nous semble utile d'intervenir le plus tôt possible.

Le Directeur des Douanes n'est pas opposé à la démarche même s'il aurait préféré attendre l'arrivée de l'agent en charge du BEAT.

Nous estimons que sa prise de fonction réelle est trop tardive et que son action ne remplace pas celle du Psychologue qui de plus est extérieur à l'administration.

Le DR fait le point sur la situation RH avec prochain départ du RI à la retraite ainsi que celui de son adjointe. L'armement de la RI a nécessité de faire venir des agents ayant les compétences requises de toute la France, ce qui explique les différences dans la façon de travailler.

La demande est acceptée et le psychologue va être actionné.

## Point 2 : Visite de la délégation du CHSCT sur le site de MMA(aéroport)

Nous déplorons de ne pas avoir pu effectuer cette visite lors d'un pic d'affluence de voyageurs et de n'avoir pas rencontré plus de collègues.

Au cours de la visite, nous avons relevé :

- de nombreuses fuites sur les circuits de climatisation (réparées depuis d'après le DR) et des dalles de plafond tachées (changées ou en cours de l'être).
- une cellule sans porte vitrée, passe-plat, ni vidéo surveillance.
- un éclairage trop faible dans le local des fouilles approfondies des bagages et un banc de fouille en mauvais état
- une fuite sur le toit du bureau de la détaxe et l'absence de borne PABLO
- absence d'accès séparé au vestiaire féminin qui est insuffisamment isolé de la zone publique et n'est pas équipé de barre anti panique (issue de secours)

Les problèmes des aubettes et du bureau de seconde zone seront abordés lors du prochain CHSCT

## Point 3 : Information sur le projet de construction d'un immeuble jouxtant la BSI de Montpellier

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT à la demande de la CGT.

Le promoteur de cet immeuble souhaite détruire la clôture pour pouvoir disposer d'une bande de 3 mètres dans la cour de la BSI pour la durée des travaux.

Cette situation pose des problèmes de sécurité puisque l'accès à la cour de la BSI sera plus aisé à des tiers. Elle pose des problèmes de confidentialité lors de la fouille de véhicules.

La réduction de la superficie de la cour rendra difficile les manœuvres de PL etc. Et pour finir, les agents vont rencontrer des problèmes de stationnement de leurs véhicules personnels.

La CGT a demandé l'intervention de l'ISST, qui préconise de saisir en urgence l'antenne immobilière de Marseille pour qu'un expert évalue le risque d'effondrement de terrain consécutif aux travaux d'excavation pour les fondations de l'immeuble.

Il préconise une zone de sécurité matérialisée par une barrière avec information des agents.

Bien que l'auteur ne soit pas identifié, une autorisation a été donnée au promoteur qui voulait aussi faire circuler ses engins de chantiers et disposer la base de vie de ses ouvriers derrière les garages de la BSI (demandes finalement refusées). Un autre immeuble est en construction à proximité de la BSI et les voisins n'ont pas été sollicités pour mettre à disposition une bande de 3 mètres sur leur terrain.

La Douane va compliquer à dessein les conditions de travail des ses agents pour faire plaisir à un promoteur. Apparemment cela ne choque personne.

Et il serait peut-être également bon de se pencher sur le permis de construire de ce nouvel immeuble...

## Point 4 : renforcement de la BSI de NÎMES

Finalement le DR accepte de présenter cette mesure devant le CHSCT.

Solidaires : vote pour.

FO : vote contre.

CGT : vote contre.

**La CGT n'est pas contre le renforcement de la BSI de Nîmes, elle est contre le fait que cela se fasse au détriment de la BSI d'Arles qui est supprimée.**

**De plus les agents de la BSI de Nîmes seront en charge du péage d'Arles (point stratégique), ce qui va augmenter les temps de trajet et influencer sur le risque routier. Ces raisons expliquent le vote contre de la CGT.**

La CGT s'associe à l'avis de l'ISST qui rappelle que « les pôles importants dans une brigade de surveillance sont les locaux vestiaires, salle d'armes, de procédures, d'ordres.

La qualité du local social est également importante puisqu'il est susceptible de favoriser l'amélioration des rapports sociaux au travail ainsi que la cohésion des collectifs de travail, dimension importante pour une brigade des Douanes où les agents interviennent en équipe.

Cette dimension peut être considérée comme un outil de prévention des RPS.

## Point 7 : Budget

Le DR retire la ligne concernant le dispositif de communication des motocyclistes et indique que son financement se fera sur des crédits direction.

L'achat de lampes de bureau et de lampadaires pour le bureau de Sète sont acceptés par le CHSCT, ainsi que les lits d'appoint pour la BSI de Montpellier.

Concernant la sécurisation du Bureau de MMA, le CHSCT attend d'être sûr que la Douane ait l'autorisation de réaliser les travaux sur un site qui ne lui appartient pas.

La mesure sera représentée en 2019.

L'éclairage de la zone de contrôle approfondie de la zone de contrôle de l'aéroport de MMA doit être revue.

## Point 8 : Informations immobilières

La mention au registre SST du service de la FP est discutée.

Le DR est étonné de cette demande.

Il nous informe de l'installation d'un variateur afin de pouvoir régler la luminosité et accepte d'étudier la possibilité de déplacement de la climatisation.

L'ISST approuve et dit que la sensibilité à la luminosité est différente d'un agent à l'autre.

Concernant le SRE, une visite sur le site de la DIRECCTE va être reprogrammée.

Le président du CHS dit que la politique immobilière de l'état conditionne l'utilisation de crédits du programme 348 au respect d'une norme de 10 m<sup>2</sup> par agent et que le préfet pousse les administrations vers l'objectif d'une cité administrative.

La sécurisation de la sous caisse de Sète n'est plus d'actualité à cause de la

présence d'amiante dans les cloisons. Le DR croit beaucoup en la création d'une nouvelle gare maritime en 2022 !!

Même situation pour les locaux de la BSE de MMA : manque de crédits et besoin en surface des compagnies aériennes freinent le projet.

## Questions Diverses

Météo France ayant annoncé un automne difficile, avec épisodes cévenols intenses, nous demandons quelles mesures de prévention ont été prévues.

Le DR verra au moment en fonction des vigilances météo.

Nous demandons au DR quelle doit-être la norme de bottes motocyclistes puisque la DG a refusé de valider l'achat acté par le CHSCT 34.

Il ne peut répondre et se retranche derrière la décision de la DG.

Par contre, le directeur affirme qu'un marché va être mis en place pour fournir aux motocyclistes des bottes d'été.



Monsieur le président,

Le rapport du comité action publique 2022 savamment mitonné par des acteurs du monde de l'entreprise, mais néanmoins proclamés «experts» du service public, est sans ambiguïté : le fonctionnaire est l'homme à abattre. Le service public, bien commun des citoyens, est une institution à détruire.

Pour ce qui nous concerne, nous, douaniers, après tant d'années de travail de sape de notre administration, nous avons la certitude que les directives données aux agents répondent à des préoccupations essentiellement politiques et à des exigences de communication.

L'illustration de cette dérive se trouve incarnée par l'instruction du ministre Darmanin relative au contrôle des tabacs.

La déclinaison de cette instruction, réinterprétation fallacieuse et tronquée de la loi, met les services dans une situation ubuesque, au-delà de la légalité.

C'est bien là le reflet de la politique actuelle: quand la loi ESSOC instaure un droit à l'erreur pour les puissants et que l'on est impitoyable avec les petites gens qui ramènent quelques cigarettes pour leur consommation personnelle.

Mais enfin, cette pulsion du ministre Darmanin, écran de fumée destiné à rassurer les buralistes, sera bientôt aux oubliettes quand le choc «Brexit» s'imposera à nous.

Nous nourrissons les plus vives inquiétudes quant aux décisions qui seront prises lorsque la panique générale saisira nos hiérarques carriéristes.

A contrario de cette actualité qui commanderait une augmentation de nos moyens et effectifs, vous nous réunissez une fois de plus pour parler restructuration et diminution de nos moyens d'action.

Toujours la même rengaine : faites plus avec moins, débrouillez-vous pour le faire, et bien encore !

Malheureusement, les conséquences de cette accumulation de

mauvaises décisions se lisent en filigrane dans les plans annuels de prévention successifs et ceux que vous nous exposez aujourd'hui ne font pas exception.

La CGT ne se résoud pas à ces régressions.

La pire sans aucun doute est la déconstruction du statut du

fonctionnaire qui fragilisera les valeurs républicaines qui y sont

attachées : égalité, indépendance et responsabilité au service de l'intérêt général. Telle est notre charte des valeurs.

C'est pourquoi nous appelons tous les douaniers à se mobiliser lors de la journée de grève du mardi 09 octobre prochain.

Laurence GRANGE, Agnès RAGARU, Béatrice DARRIET, Jean-Christophe ALBRICH, Jean-François LOGER

# Compte-rendu CTSD

## Vivement une appli pour le dialogue social !

En ouverture de ce CTSD, et après avoir une fois de plus déploré l'absence de local syndical et d'ordinateur dédié permettant aux représentants du personnel de travailler dans des conditions normales, nous avons fait une déclaration préalable dénonçant les décisions de la puissance publique – et plus particulièrement de notre ministre et de notre administration, dans le contexte actuel. Nous appelons tous les agents à s'associer à la journée de grève et d'action du 9 octobre afin de marquer massivement notre opposition collective aux nouveaux reculs sociaux que le gouvernement veut nous imposer.

### **Renforcement de la BSI de Nîmes (En fait fermeture de la BSI d'Arles...)**

Nous avons rappelé l'historique de ce projet de réorganisation qui prévoit la fermeture de la BSI d'Arles et le « renforcement » de la BSI de Nîmes. Il y a plusieurs années, le DR Savary clamait à qui voulait l'entendre que la suppression des péages de Saint-Jean-de-Védas et Baillargues sur l'A9 devait aboutir à la fusion des BSI d'Arles et Nîmes.

À ce moment-là, les suppressions d'emplois successives en AG/CO atteignaient leurs limites et il paraissait évident qu'il allait falloir attaquer les services de la surveillance. Cette perspective de fusion constituait alors une opportunité pour rendre des emplois.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte différent. Les péages ont disparu et les méthodes de travail évoluent. Cependant, nous considérons pour notre part que ces éléments n'imposent pas de manière automatique de fermer la BSI d'Arles.

D'autre part, aujourd'hui, l'effectif disponible dans la zone du triangle rhodanien sur des missions de contrôle routier est de 44 agents (Nîmes 23 ER et Arles 21 ER). Or l'administration a décidé de calibrer la BSI de Nîmes à 35 ER et de laisser neuf emplois sur la DI PACA-Corse qui seront ventilés dans des services sur des nouvelles missions telles que la lutte antiterroriste, le Brexit, etc.

Nous avons dénoncé le fait que l'effectif disponible sur le triangle rhodanien serait réduit d'une part, mais aussi que d'autre part, l'affectation des neuf emplois dans des conditions décrites ci-dessus démontre que la DG et les DI ne recrutent pas suffisamment d'agents pour faire face aux nouvelles charges de travail imposées par l'actualité et réorganisent toujours des services avec l'objectif de récupérer des emplois pour pallier les carences de recrutement.

Dès lors, et en cohérence avec notre vote lors du CHSCT du 20 septembre dernier, nous avons émis un avis défavorable à ce projet de l'administration.

Le projet ayant recueilli un avis défavorable unanime, le Président convoque un nouveau CTSD sur cette question le 15 octobre prochain

## Modification horaire du bureau de Perpignan

Ce bureau est actuellement à 36 heures hebdomadaires. Il est proposé qu'il passe à 37 heures 30. L'administration a présenté le résultat de la consultation qui a été menée : 66 % des agents souhaitent passer à l'horaire de 37 heures 30. Nous avons fait remarquer qu'il n'y a pas de consensus puisqu'un tiers des collègues n'adhère pas au projet.

Nous avons insisté aussi sur des éléments qui amènent parfois les agents à revendiquer un allongement du temps de travail à savoir le manque d'effectif face à une charge de travail qui augmente.

D'autre part, nous avons rappelé que la CGT revendique une semaine de travail à 32 heures.

Dans ces conditions, le SNAD-CGT s'est abstenu sur ce projet.

### **Projet d'implantation des équipes cynophiles dans l'interrégion d'Occitanie**

Le projet présenté entendait répondre à l'équation impossible : comment faire plaisir au Ministre (lutte anti-tabac) sans aucun moyen supplémentaires ? Réponse habituelle et bien connue : faucher ce que Pierre a pour le donner à Paul.

Ici, déshabiller Perpignan et Blagnac (dont le DR parti a savamment maintenu une vacance d'emploi EMC) pour habiller mieux Le Perthus et Millau. Là, affaiblir le potentiel anti-stups sur les axes secondaires (Bourg Madame et Ax les Thermes) pour sacrifier au nouvel adage : « faites du tabac, on est en overdose de stups ! ».

Nous avons présenté un contreprojet à la hauteur des missions qui nous sont dévolues pour adapter notre réseau à la menace.

### **Présentation des Programmes annuels de prévention**

A cette occasion, le DI présente M. Gérald TUBER, nouveau conseiller de prévention pour la DI et chargé de mission BEAT dans une proportion que définira peut-être la lettre de mission que nous avons demandée...

A la surprise générale, le DI nous informe que « ce qui est important, ce n'est pas la lettre de mission ni les moyens, mais l'objectif qui lui est assigné ». C'est bien connu que « c'est l'intention compte ! ». Et la « fluidité » de la « vigie » ?

En revanche, pour Perpignan, encéphalogramme plat : toujours pas d'assistant de prévention à plein temps en vue en dépit de risques professionnels identifiés, nombreux et spécifiques. La CGT a demandé que cela soit une priorité. L'évaluation des risques professionnels est une obligation pour l'employeur qui est tenu

d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés. Cette obligation de sécurité est une obligation de résultat ce qui implique que la responsabilité de l'employeur est présumée engagée en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle sauf dans les cas où il aurait convenablement évalué le risque et mis en place des mesures de prévention et/ou de précaution adaptées. Pour un certain nombre de situations analysées, on en est loin...

Lors de cet examen, le SNAD-CGT a notamment demandé :

Que les PAP aient la contexture prévue par les textes et notamment les mentions relatives à leurs conditions d'exécution et à l'estimation de leur coût (voir guide ministériel, page 13) ;

- Que les risques évalués « B » figurent systématiquement au PAP (il est invraisemblable que l'employeur ait pu identifier des « risque substantiels qui requièrent une action à programmer » [ibid. page 26] et les mette sous le tapis ! ;

- Que toutes les situations de risques d'agression des agents, tous services confondus, soient évalués en risque « A » (risque qui doit être réduit ou supprimé et nécessite une action urgente) ;

- Que, lors d'agression de collègues en service, toute la chaîne hiérarchique soit immédiatement et totalement impliquée pour assister les victimes tant sur le plan humain qu'administratif. Les situations vécues doivent en outre faire l'objet de débriefing afin d'enrichir les méthodologies de réaction face à ces événements graves ;

- Que les conditions de stationnement pour les agents du SRE soient intégrées dans le projet de relogement.

- Que les bilans de l'exécution des PAP de l'année précédente soient communiqués aux représentants du personnel.

## Questions diverses

Nous avons une fois de plus protesté contre le dysfonctionnement du sas de la DR de Toulouse qui contraint les agents à emprunter à nouveau la sortie du parking. Sur ce sujet encore, on nous renvoie aux marchés publics préfectoraux qui ne sont pas satisfaisants... Nous allons donc étudier la piste du signalement à la Préfecture.

Concernant les délais de route lors de formation professionnelle ou de réunions, nous avons demandé au DI de rajouter au tableau existant pour les liaisons de l'ancienne DI la nouvelle DR de Toulouse. Refus du DI. Nous demandons que des consignes claires soient données aux collègues sur leur droits afin de récupérer le temps pour ces trajets de plus en plus longs.

Une note sur le déploiement du HK sur la DR de Montpellier va arriver très prochainement

Plan tabac oblige, un mini scanner va arriver dans un premier temps sur la DR de Toulouse, puis sur la DR de Perpignan. Les agents volontaires des brigades locales devront suivre une formation pour utiliser ce matériel. Beaucoup d'incertitudes sur les modalités d'utilisation de ce matériel sensible devront être levées. Nous regrettons que ce type de matériel ne soit pas servi par des spécialistes, à l'instar des SMS. Nous aurions préféré l'annonce d'une implantation, en sus des EMC AntiStup, des EMC anti tabacs ! Merci la fongibilité asymétrique !

Le télétravail : le nombre de collègues sollicitant le télétravail est en augmentation. L'ensemble des agents qui l'avaient sollicité au 1er juillet 2017 ont renouvelé la démarche au 1er juillet 2018.

Grande nouvelle, après l'évocation de la problématique en CHSCT par la CGT et l'intervention de l'ISST de Toulouse rappelant que l'employeur a la responsabilité de l'hygiène des locaux et des installations, la DI va prendre en charge l'achat de produits d'entretien (liquide vaisselle, éponges...) pour les locaux sociaux agréés (c'est-à-dire équipés par les CDAS).

